

AIDES A LA RESTRUCTURATION

REPORT DE DATES

1 – Demande d'aide 2021/2022

La date limite de dépôt du dossier de demande d'aide à la restructuration **pour la replantation ou le palissage** est reportée au **mercredi 11 mai 2022 à midi**.

N'attendez pas le dernier jour pour faire votre demande car votre dossier ne pourra peut-être pas être contrôlé par BA-r avant transmission à FRANCEAGRIMER.

Jusqu'à cette date limite, la demande peut être modifiée sans condition (ajout ou suppression de parcelles).

Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de déposer sa demande d'aide pour vos plantations ou palissages 2022.

Vous pouvez demander l'aide au palissage sur des plantations faites en 2020 et/ou 2021.

2 - Demande de paiement

La date du dépôt des dossiers de demande d'aide étant repoussée, la demande de paiement sera ouverte entre le 31 mai et le 14 octobre 2022 à midi.

3 - Contrôle préalable à l'arrachage

La 1^{ère} période de dépôt de votre demande de contrôle préalable à l'arrachage s'est close le 29/04/2022 à midi.

La 2^{ème} période de dépôt sera du 03/10/2022 au 15/12/2022 à midi.

Votre contact : Bordeaux Aquitaine Restructuration (BA-r) bar@fgvb.fr ou 05.56.00.22.96.